

INFO-PARENTS / OCTOBRE 2020

COVID-19 / SUSPENSION DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Les cours se poursuivent selon la formule hybride déployée depuis le début de la session, soit une partie en présence et une partie à distance (en mode synchrone). Cependant, étant donné la situation sanitaire fragile de la région de Chaudière-Appalaches et par mesure préventive, les activités parascolaires en présence seront suspendues au CÉCM jusqu'à nouvel ordre. Cette décision fut prise en collaboration avec la Santé publique dans le but de limiter au maximum la transmission du virus sur ce territoire.

CALENDRIER SCOLAIRE

La semaine de relance est prévue du 13 au 16 octobre 2020, le 12 octobre étant une journée fériée. En outre, la fin de la session est prévue au plus tard le 23 décembre 2020. Les journées du 22 et 23 décembre sont des périodes de récupération en cas de mauvais temps. Dès le 9 décembre 2020, les étudiants entreront dans la période d'évaluations finales. En novembre, ils auront accès au calendrier des évaluations finales et pourront, à ce moment, connaître la date précise de la fin de leur session. La session d'hiver débutera le lundi 18 janvier 2021. L'horaire de la session sera disponible aux étudiants directement sur COLNET dans la semaine précédente.

ABANDON DE COURS ET CONFIRMATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Les étudiants avaient jusqu'au vendredi 18 septembre pour abandonner un ou plusieurs cours à leur horaire, sans avoir la mention *Échec* à leur bulletin. Après le 18 septembre, aucun cours ne peut être retiré de l'horaire, et l'étudiant qui décide de ne plus se présenter à un cours aura une note en échec qui demeurera au bulletin et qui influencera le calcul de la cote R. Par ailleurs, il faut savoir que tout abandon ne se fait pas sans avoir échangé avec son API - aide pédagogique individuel, car il y a toujours un impact dans le cheminement de l'étudiant. Un cours abandonné devra être repris ou remplacé, tout dépendant de la nature de ce dernier.

En vertu des lois et règlements régissant les collèges, nous sommes tenus de faire la preuve de fréquentation de chacun des cours suivis par les étudiants, aux dates de recensement prévues. Pour ce faire, chaque étudiant s'est rendu sur Colnet pour faire sa **FRÉQUENTATION SCOLAIRE** entre le **21 et le 23 septembre 2020**.

BILAN DE MI-SESSION

Au retour de la semaine de relance, donc la semaine prochaine, tous les étudiants recevront un bilan de mi-session sur lequel ils retrouveront différentes appréciations qualitatives et quantitatives de leur rendement et attitude comme étudiant. C'est une excellente façon pour l'étudiant de savoir s'il doit ajuster certaines choses avant la fin de la session qui arrivera à grands pas. Quand les enseignants lui font des recommandations, il est primordial qu'il y donne suite rapidement afin d'augmenter ses chances de réussite.

CAHIER DE NOTES

Le cahier de notes est un endroit sur le portail COLNET où les enseignants publient régulièrement les résultats de leurs différentes évaluations. L'étudiant peut donc consulter ses cahiers de notes pour avoir une très bonne idée d'où il en est dans sa réussite. Cela lui permet de savoir s'il est sur la bonne voie ou s'il doit reconsidérer certaines choses comme apprenant. Un étudiant qui consulte régulièrement ses résultats n'est pas censé avoir de surprise à la fin de la session.

CHOIX DE COURS ET PAIEMENT

À la mi-octobre, les étudiants devront faire leur choix de cours pour la session d'hiver 2021. Le choix de cours est en quelque sorte leur inscription. Comme par les sessions précédentes, le paiement des droits d'inscription pourra être fait idéalement en ligne (portail COLNET).

Pour les étudiants à temps plein aux études (12 heures et plus), les frais sont de 140 \$ ou de 155 \$, dépendamment d'une contribution de 15 \$ à la Fondation du Cégep de La Pocatière. Le solde demeure visible sur COLNET pour une certaine période après le paiement, le temps que le traitement informatique se fasse. L'étudiant peut toujours retrouver sa facture sur le portail COLNET dans Document / Boîte de réception, s'il a omis de la faire imprimer.

PÉNALITÉS (\$)

Les étudiants ont la responsabilité de prendre régulièrement leurs courriels sur COLNET et de donner suite aux différentes étapes ou opérations nécessaires. Par exemple, la confirmation de fréquentation scolaire, le choix de cours, etc. Ils doivent respecter les délais pour ces opérations, sans quoi ils pourront se voir imposer des frais de retard de 50 \$. Plusieurs messages sont envoyés aux étudiants à cet effet avant d'imposer les frais.

ABSENCES

Lorsqu'un étudiant s'absente d'un cours, l'enseignant note son absence. C'est la responsabilité de l'étudiant d'aviser son enseignant et de le rencontrer pour faire un suivi sur la matière. Pour toute absence à une évaluation (examen, test, etc.), l'étudiant doit obligatoirement présenter un billet médical ou une pièce valide et vérifiable au Service de l'organisation scolaire afin de pouvoir éventuellement reprendre son évaluation. Même lorsqu'il s'agit d'un motif médical pour lequel vous n'auriez habituellement pas consulté un médecin (ex : gastro), s'il y a volonté de reprendre une évaluation, il faudra présenter une pièce justificative.

Les raisons valables pour la reprise d'une évaluation sont la maladie, un accident, le décès d'un proche, ou l'obligation de se présenter devant la justice. Dans tous les autres cas, l'étudiant qui s'absente à une évaluation se verra attribuer la note de 0. Le simple fait qu'un parent nous contacte pour expliquer l'absence de son enfant ne sera pas recevable pour justifier son absence.

Il va sans dire que pour les étudiants qui doivent passer le test de la COVID-19 ou qui seraient en période d'isolement, aucune justification médicale n'est nécessaire, mais l'étudiant doit obligatoirement aviser Jean-François Noël de sa condition.

DES QUESTIONS CONCERNANT LA SITUATION DE LA COVID-19 ?